

Gérard TIBERI

Avocat à la Cour

Spécialisé Droit Pénal

Spécialisé Droit Rural

Ancien Bâtonnier

PLAINTE

A Monsieur Procureur de la République

Palais de Justice

BASTIA

Par application des dispositions des articles 39,40 et suivants du code de procédure pénale, 31, 8, 35, 43 du même code.

L'Association Global Earth Keeper dont le siège social est sis quartier Pireddu, 20122 Quenza. Poursuites et diligences de son représentant légal Madame Laurence Constantin.

Avocat : Maître Gérard Tiberi

Vu les articles 525-1, suivants du code pénal, L415-3 code de l'environnement, 515-14 code civil L411-1 et suivant code l'environnement.

Dépose plainte contre toute personne que l'enquête fera connaître aux motifs.

Dans la dernière semaine du mois de novembre 2022, sur la commune de Serra Di Fium'Orbo comme en informe et l'indique le PNRG, « une bichette d'a peine 1 an, a été abattue et laissée sur place. Il s'agit la d'un acte illégal de destruction d'une espèce protégée à l'échelle européenne et mondiale.

(communiqué ci-joint).

Dès lors et constat fait L'Association Global Earth Keeper, conformément à ses statuts et par application de son objet social, dépose plainte entre vos mains à tels fins, moyens et objet qu'il appartient.

Sous toutes réserves